

**LETTRE D'ENTENTE**

**ENTRE**

**D'UNE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR  
LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

**ET**

**D'AUTRE PART,**

**LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)  
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS  
QU'ELLE REPRÉSENTE**

**OBJET : Annexe XLIX — Enseignantes et enseignants en début de carrière  
Définition — Enseignantes et enseignants en début de carrière**

**Conformément** à l'annexe XLIX, les parties conviennent de la définition suivante d'enseignantes et d'enseignants en début de carrière :

À moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, la définition suivante d'enseignantes et d'enseignants en début de carrière s'applique :

Aux seules fins des mesures d'insertion professionnelle, une enseignante ou un enseignant est considéré en début de carrière<sup>1</sup> :

- au cours des 4 premières années scolaires où elle ou il a enseigné au niveau préscolaire, primaire ou secondaire de même qu'aux secteurs de l'éducation des adultes ou de la formation professionnelle dans une institution d'enseignement du Québec reconnue par le Ministère à titre d'enseignante ou d'enseignant, dont le statut n'a pas été exclu aux fins de l'application de la présente définition<sup>1</sup>;

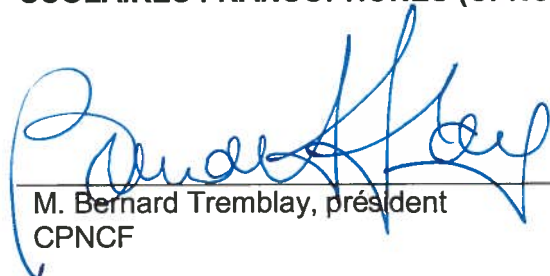
Dans l'éventualité où le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncerait ou modifierait des orientations ministérielles en matière d'insertion professionnelle, les parties conviennent de revoir, le cas échéant, la présente définition.

---

1. Cette définition exclut l'enseignante ou l'enseignant à la leçon et à taux horaire disposant d'une tâche d'enseignement inférieure à 33 % du maximum annuel de la tâche éducative d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein ainsi que la suppléante ou le suppléant occasionnel.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 19<sup>e</sup> jour du mois janvier de l'an 2015.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS  
SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)



---

M. Bernard Tremblay, président  
CPNCF

POUR LA FÉDÉRATION AUTONOME  
DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)



---

M. Sylvain Mallette, président  
FAE



---

M. Eric Bergeron, vice-président  
CPNCF



---

M. Martin Lauzon, vice-président  
FAE



---

M. André Guérard, négociateur  
MELS



---

M<sup>me</sup> Nathalie Morel, vice-présidente  
FAE



---

M<sup>me</sup> Nancy Thivierge, négociatrice  
FCSQ